

PROCES VERBAL

COMMUNE DE PREBOIS
Conseil Municipal du 24/04/2015

L'an deux mil quinze et le 24 avril 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prébois dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M JEAN FRANCOIS HELLY, Maire.

Présents :

Helly Jean François ; Attigui Amine ; Curtil Michel ; Pelloux Eric ; Carton Thomas ; Luc Chevilly ; Vachier Maurice ; Dussert Christian,

Excusé(s) : Vincent Ville (Pouvoir à Eric Pelloux) , Naomi Chambers (Pouvoir à Luc Chevilly) , Corinne Claret

1) Réfection toiture Mairie

Des devis ont été demandés afin de déposer une demande de subvention au titre des bâtiments administratifs et techniques

*Décision d'autoriser M le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général
Votée à l'unanimité*

2) VVT et Vignerons

L'association VVT ainsi que les professionnels de Prébois, demandent la mise à disposition gracieuse des locaux du pressoir

Pour des raisons de risque de conflit d'intérêt, le Maire ne participe pas au débat, ni au vote,

Après débat, compte tenu du manque de précision, il est décidé de reporter la décision

Report de Décision Votée à l'unanimité

3) Etude du projet d'ouverture de la route des bergeries

Afin d'engager cette démarche il est nécessaire de faire l'acquisition d'une bande de 80m de terrain appartenant à un propriétaire privé – Il sera contacté afin de recueillir son accord,

Une étude va être menée et le chemin devrait être surclassé

Votée à l'unanimité

4) Inscription au patrimoine du rideau de scène de la salle des fêtes et étude pour sa restauration

Considérant qu'il n'existe plus que 3 rideaux de scène de ce type en Isère, il est décidé de l'inscrire au patrimoine de l'Isère

Votée à l'unanimité

5) Inscription au patrimoine des Fontaines de Prébois et étude pour réparation

On compte 5 fontaines aux petits moulins et 8 fontaines à Prébois

Autorisation d'inscription des bassins publics au patrimoine et de demander une subvention pour les travaux de réparation

PROCES VERBAL

Décision acceptée

Votée à l'unanimité

6) Contrat Groupe d'assurance Statutaire du CDG38

Le Conseil Municipal autorise Le CDG 38 à renégocier les contrats d'assurance statutaire du personnel communal

Adopté à l'unanimité

7) remboursement sinistre Maison Forestière

Les dégâts occasionnés par un feu de cheminée sur la maison forestière des petits moulins seront remboursés par l'assurance à hauteur de 2400€.

Autorisation de retenir l'entreprise proposant l'offre de réparation la plus avantageuse

Décision acceptée

Votée à l'unanimité

8) Emplois partiels 2015

Les travaux de réparation de voirie pourraient faire l'objet d'une commande groupée avec d'autres communes,

Autorisation de commander 4 tonnes

Décision acceptée

Votée à l'unanimité

Divers :

Une demande de subvention pourrait être demandée auprès du Conseil Général et du Souvenir Français, pour le déplacement du monument aux Morts.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 12 juin 2015

Le Maire

Jean-François HELLY